

La race noire dans les discours des politiciens et intellectuels du XIXe siècle en Haïti

André Yves PIERRE¹

Résumé

Une fois indépendant le Premier janvier 1804, Haïti devient le seul pays où une révolution d'esclave noir importé d'Afrique a connu une victoire sur le système colonial et esclavagiste imposé par les Européens. Cette victoire sur l'esclavage et la colonisation est aussi la victoire de la race noire contre les abus du système esclavagiste européen. En effet, au lendemain de l'indépendance, les discours sur la race formulés par les Pères fondateurs allaient s'imposer comme principe pour garantir la cohésion sociale. Plus tard, différents écrivains étrangers ont dressé un tableau sombre sur les rapports entre les races en Haïti. C'est ainsi que des intellectuels volent au secours de la race en imposant une « race noire haïtienne » comme étant le modèle de fierté pour les autres peuples noirs et aussi l'égalité entre les races. Pour réaliser ce travail, nous utilisons la méthode qualitative en nous appuyant sur des sources et documents du XIXe siècle pour voir et comprendre les discours des politiciens et intellectuels haïtiens de cette époque. C'est ainsi que nous avons conclu qu'il existe (3) types de discours, d'abord un discours politique, ensuite, un discours scientifique et enfin un discours de défense ou de réhabilitation des nègres haïtiens.

Mots-clés : Race noire ; Race blanche ; Discours ; Couleurs.

1. Introduction

Le Noir et la race n'ont jamais été deux éléments figés (MBEMBE, 2014). L'invention de la race crée automatiquement le Noir et le racisme. Alors, la nouvelle république haïtienne indépendante n'a pas inventé le Noir. Elle l'a eu comme héritage idéologique lié à la colonisation et l'esclavage instauré par les Européens.

En effet, la colonisation et l'esclavage imposé par les nations européennes du XV au XXe siècle dans le monde ont réalisé trois grands crimes (DE VASTEY, 1814). D'abord, l'invention de la race et l'assumption d'une race supérieure qui est la race blanche, ensuite l'exploitation des races amérindiennes et africaines, et enfin la décimation de la race amérindienne. En fait, une fois le système colonial s'implante et se justifie, il est aussi assimilé même par ceux qui sont exploités. Dans ce cas-là, une double violence s'impose, celle physique où l'esclave noir ne possède pas son corps et même son âme où il peut être fouetté ou battu pour une simple situation considérée comme erreur et une violence symbolique où l'esclave noir accepte sa condition et aussi la position du blanc avec ses valeurs comme étant supérieur. Cette dernière est très difficile à déconstruire parce que même

¹ Doctorant en Histoire à l'Université Fédérale de Pará (Boursier CAPES). Il est membre des Groupes de Recherche Casa Brasil-Africa et de Ayiti Tchaka Syans. Il est aussi enseignant à l'Université d'État d'Haïti au Département d'Histoire de l'Institut d'Études et de Recherches Africaines d'Haïti (IERAH).

après l'indépendance cette situation a demeuré et les anciens esclaves ont reproduit ce complexe d'infériorité à l'égard du blanc ou de l'ancien colon.

Alors, au XIXe siècle, Haïti se démarqua du discours qui infériorisa le nègre et développa un discours libéral faisant du noir un homme civilisé. Ce discours est d'abord politique, ce n'est pas parce qu'il était l'œuvre des hommes politiques comme Toussaint et Dessalines, mais parce que le fait même de porter ce discours, on est dans une logique de chambarder un système politico-économique qui déshumanisait l'homme à peau noire. Et, après l'indépendance, une fois le discours politique s'est consolidé, les intellectuels mènent le combat pour faire accepter ce discours dans le monde scientifique et du côté des hommes éclairés. Avec ces deux groupes, Haïti, se plaçait au-devant de la scène en Amérique comme porteuse d'un discours positif sur le Noir (DÉUS, 2020).

Dans ce travail, nous allons voir trois types de discours. Ces types de discours évoluent dans des contextes politiques et sociaux qui se sont succédés au XIXe siècle. Il n'y a pas eu de barrière entre ces discours, c'est-à-dire, ce n'est pas totalement la fin de l'un qui crée un autre. Certaines fois, ils existent ensemble. Nous pouvons même dire que pendant que l'un fait son chemin, il y a un autre en situation latente qui prend force afin de s'imposer. Malgré tout, l'imposition de l'un n'est pas l'effacement de l'autre.

Pour réaliser ce travail, nous avons utilisé une bibliographie basée sur la question raciale et aussi des ouvrages de l'époque, c'est-à-dire du XIXe, faisant office de source. Toujours pour les sources, nous utilisons aussi certaines lois et constitutions du XIXe haïtien.

Ce travail contient (3) trois parties. Dans la première, nous abordons le discours politique sur le Noir. Dans la deuxième partie, nous abordons le discours scientifique et des hommes de lettres sur la race en général et aussi sur la « race noire haïtienne » et enfin, nous abordons dans la troisième partie le discours de défense et de réhabilitation du nègre haïtien.

2. Le discours politico-juridique sur la race

Les premiers discours des Pères fondateurs, sur les Noirs, étaient foncièrement politiques. Ce discours se débarrassait de la pensée coloniale qui était très coloriste et utilisée par les colons pour mieux diviser les Noirs et leurs descendants. Selon Moreau de Saint-Mery (1875), durant la période coloniale, il existait plus d'une centaine de catégories de couleur

allant de simple noir au teint plus foncé jusqu'au métis plus clair. Avec Toussaint et Dessalines, cette forme de discours coloriste fut banni.

Dans une lettre à Bonaparte qui était le premier Consul, avant sa déportation en France en 1802, Toussaint Louverture se présentait comme étant le « Premier des noirs » et mettait Bonaparte comme étant le premier des blancs². L'idée c'était de se mettre sur le même piédestal que le Consul français. Cet acte digne d'un grand exploit pour un homme de ce temps paraît déjà révolutionnaire. À cette époque, même si un Noir arrivait à avoir une quelconque capacité supérieure à un blanc, cela ne lui donnait pas le droit d'être son égal. Mais pour Toussaint, la couleur et la race ne devaient pas avoir de rapport à l'honneur d'une personne³.

C'est ainsi que dans la constitution⁴ qu'il a fait rédiger en 1801, le Noir, ou l'esclave, une fois libre, était devenu citoyen français. Être citoyen voulait dire que sur le plan politique, ces Noirs sont égaux aux citoyens blancs de la colonie, et aussi aux citoyens français vivant dans la métropole. Les articles 3 à 5 de cette constitution stipulent :

Art. 3. — Il ne peut exister d'esclaves sur ce territoire, la servitude y est à jamais abolie. Tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres et Français.

Art. 4. — Tout homme, quelle que soit sa couleur, y est admissible à tous les emplois.

Art. 5. — Il n'y existe d'autre distinction que celle des vertus et des talents, et d'autre supériorité que celle que la loi donne dans l'exercice d'une fonction publique. La loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège (Constitution de 1801).

Nous pouvons dire que cette constitution était l'une de plus moderne et libérale pour l'époque. Elle est la première ayant un caractère universel et qui met en valeur la dignité humaine sans aucune exception.

Avec Dessalines, la constitution impériale du 20 mai 1805 fut la seconde constitution d'un État indépendant en Amérique, mais elle fut la première à avoir révolutionné la pensée et

² Toussaint est donc appelé le Premier des Noirs. Cette dénomination est reprise par beaucoup d'intellectuels. De nombreux travaux ont repris ce titre. Nous pouvons citer des textes comme : DU « PREMIER DES NOIRS » AU « PREMIER DES BLANCS » Missive de Toussaint Louverture à Napoléon Bonaparte, disponible sur le site : <https://coucoumagazine.net/the-write-stuff/du-premier-des-noirs-au-premier-des-blancs/>, consulté le 14 décembre 2020. De plus, Saint Remy des Cayes dans sa lettre à Harriet Beecher Stowe cita le terme de « Premier des Noirs ». SAINT, Remy des Cayes, *Mémoires du Général Toussaint-L'Ouverture écrit par lui-même pouvant servir à l'histoire de sa vie, précédés d'une étude historique et critique*, Paris, Pagnerre, Libraire-Editeur, Rue de Seine, 18, 1853.

³ Sur ce, nous avons cette phrase célèbre de Toussaint Louverture : la couleur de mon corps nuit-elle à mon honneur et à ma bravoure. On peut trouver cette phrase dans une gravure de Toussaint Louverture disponible dans sa Mémoire. Voir SAINT, Remy des Cayes, *Mémoires du Général Toussaint-L'Ouverture écrit par lui-même pouvant servir à l'histoire de sa vie, précédés d'une étude historique et critique*, Paris, Pagnerre, Libraire-Editeur, Rue de Seine, 18, 1853, p. 85.

⁴ La totalité des constituants que Toussaint Louverture a convoqués était des blancs.

le discours sur la race⁵. Cette constitution a été diffusée par la presse américaine. Cependant, selon Rossignol Marie-Jeanne (1992), certains journaux américains ont censuré certains articles, ou, dans certains cas, ont fait disparaître systématiquement certains articles jugés nuisibles pour l'Élite américaine qui ne voyait pas de bon œil l'égalité entre les races et qui continuait aussi à pratiquer l'esclavage (ROSSIGNOL, 1992).

La constitution impériale⁶ de Dessalines mettait tous les Hommes dans la même race. Toutes les Haïtiennes et tous les Haïtiens étaient considérés comme étant Noir peu importe la race et la couleur de peau. L'article 14 stipule : *toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille, dont le chef de l'État est le père, devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de noirs* (Constitution Impériale de 1805).

En un mot, nous pouvons dire que cet article de la Constitution de Impériale voulait éliminer toute discorde existante entre les couleurs et les races du temps de la colonisation. Dans ce cas, il n'était pas question de mulâtre ou de métis. Même si une personne était génétiquement blanche, elle était noire légalement parce qu'elle fut haïtienne. En fait, selon l'Empereur, « être Haïtien » voulait dire « être Noir ». De plus, pour confirmer cette idée, Dessalines a fait d'Haïti une terre de liberté pour les peuples exploités comme les Amérindiens et les Noirs. Et tout individu, qui échappait à l'esclavage et qui arrivait en Haïti, devenait automatiquement une personne libre.

Pour matérialiser ce discours, dès le 14 janvier 1804, par un décret, Dessalines a tendu la main aux Noirs des États-Unis d'Amérique aspirant à devenir libres, en accordant des primes aux marins qui pouvaient leur faire venir en Haïti.

Gouvernement d'Haïti. –

DÉCRET du Gouverneur général qui accorde une récompense aux capitaines des bâtiments américains qui ramèneront des Haïtiens dans leur patrie.

Le Gouverneur général, le 14 janvier 1804, an 1er

Considérant qu'un grand nombre de noirs et d'hommes de couleur, indigènes, souffrent aux États-Unis d'Amérique, faute de moyens pour retourner dans leur patrie ;

⁵ La constitution de 1801 de Toussaint Louverture est la première Constitution en Amérique à avoir accordé les mêmes droits à toutes les races. Mais à cette époque ce n'était pas un Etat indépendant, c'était plutôt la constitution d'un Etat Colonial (Saint-Domingue).

⁶ La Constitution Impériale de 1805 est la première constitution après l'indépendance d'Haïti. Cependant, certaines fois on considère la constitution de 1801 de Toussaint Louverture comme étant la première constitution haïtienne.

DÉCRÈTE :

Art. 1. Il sera accordé aux capitaines de bâtiments américains la somme de 40 gourdes pour chaque individu qu'ils ramèneront dans ce pays.

Art. 2. Le présent décret sera imprimé, publié et affiché; et copie en sera immédiatement envoyée au congrès des États-Unis. Donnée au quartier général. Le 14 janvier 1804, an 1er de l'indépendance. Signé : DESSALINE (PRADINE, 1886).

Avec ce décret, Haïti devenait la cible des grandes métropoles de l'Europe occidentale qui voyaient en elle une menace pour le système colonial et esclavagiste de l'époque. C'était pour cette raison qu'elle a été mise à l'écart. Nous pouvons dire aussi que les premiers dirigeants d'Haïti assumaient le choix de rester à l'écart du monde blanc considéré dans une certaine mesure comme esclavagiste, colonialiste et raciste. Ainsi, dans la constitution impériale de 1805, ce choix a été défini :

Art. 12. — Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété.

Art. 13. — L'article précédent ne pourra produire aucun effet tant à l'égard des femmes blanches qui sont naturalisées Haïtiennes par le gouvernement qu'à l'égard des enfants nés ou à naître d'elles. Sont compris dans les dispositions du présent article, les Allemands et Polonais naturalisés par le gouvernement (Constitution Impériale de 1805).

Le discours politique sur le Noir entamé par Toussaint et Dessalines a connu certaines modifications avec Pétion et Boyer. Avec cette modification, le terme blanc⁷ était débarrassé de son sens racialisé, mais pour être considéré comme un élément exotique. Et c'est ainsi que l'article 27 de la constitution de 1806 stipule : « *Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne pourra mettre le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire.*⁸ » Cependant, l'article 28 de cette constitution présentait Haïti comme un État multiracial où les Blancs, spécialement les Allemands et Polonais, naturalisés par Dessalines, s'étaient vus d'une autre manière (KWATERKO, 2019). Dans ce cas, l'article 13 de la constitution impériale de 1805 devenait l'article 28 de la constitution républicaine de 1806. Il stipule de cette manière : « *Art. 28. — Sont reconnus Haïtiens les blancs qui font partie de l'armée, ceux qui exercent*

⁷ Dans le parler populaire Haïtien, le mot blanc veut dire étranger. Un nègre américain, français, brésilien ne parlant la langue du peuple haïtien est automatiquement considéré comme un blanc. Tout comme un homme blanc se dit « nèg ». Cela veut dire aussi que le mot nègre est vu comme un homme ou garçon.

⁸ Dans sa révision en 1816, cet article reste inchangé, il devient l'article 38. Voir janvier, Louis-Joseph, *Les Constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris C. Marpon et E. Flammarion Libraires-Éditeurs, Rue Racine, 26, près l'odéon, 1886, p. 116.

*des fonctions civiles, et ceux qui sont admis dans la République à la publication de la présente Constitution*⁹. »

Alors, comme Ernst Renan (1882) a dit que les nations homogènes n'existent pas, le cas d'Haïti n'était pas exempt. Métis, blanc, de façon minoritaire, et Noirs de différents groupes ethniques d'Afrique ont lié leur destin pour valoriser leur race au prix d'une révolution qui allait changer le destin de tout un système politique et économique basé sur le racisme et l'exploitation des Noirs.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, Haïti a reçu des Noirs américains voulant fuir l'enfer esclavagiste des États-Unis d'Amérique (LÉONARD, 2003). Cet accueil a fait d'Haïti au XIXe siècle, le seul endroit, en Amérique, où le Noir pouvait migrer pour avoir la liberté juridique (BOURHIS-MARIOTTI, 2015). Par la suite, après la chute de Boyer, pour la première fois, les constituants¹⁰, en 1843, venaient avec le discours de l'afrodescendance et d'une forme d'indigénisme avant la lettre.

Art. 6. — Sont Haïtiens tous individus nés en Haïti ou descendants d'Africain ou d'Indien, et tous ceux nés en pays étrangers d'un Haïtien ou d'une Haïtienne ; sont également Haïtiens tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont été reconnus en cette qualité.

Art. 7. — Tout Africain ou Indien, et leurs descendants sont habiles à devenir Haïtiens. La loi règle les formalités de la naturalisation (Constitution de 1843).

Au cours du vote de la constitution de 1843, la question de race et de couleur était aussi au centre du débat. Pendant deux jours, les constituants ont débattu sur la question du blanc dans la constitution. Même si certains députés étaient très sceptiques à l'acceptation du blanc comme haïtien, mais selon Madiou (1987), les députés de la partie de l'Est de l'île étaient plus favorables. Cependant, dans la partie de l'Ouest, c'était le contraire, à l'exception d'un député, Honoré Ferry, qui était très favorable à la naturalisation du Blanc (MADIOU, 1987). Au cours des débats, il a dit :

⁹ En 1816, le Sénat révisa cette constitution de 1806. Il modifia l'article 28 qui devint l'article 39 dans la modification. Cette révision allait plus loin, elle rejette toute nouvelle chance pour un blanc. *Art. 39. — Sont reconnus haïtiens, les blancs qui font partie de l'armée, ceux qui exercent des fonctions civiles, et ceux qui étaient admis dans la République à la publication de la Constitution du 27 décembre 1806 ; et nul autre à l'avenir, après la publication de la présente révision, ne pourra prétendre au même droit, ni être employé, ni jouir du droit de citoyen, ni acquérir de propriété dans la République.* Voir janvier, Louis-Joseph (Dr). *Les Constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris C. Marpon et E. Flammarion Libraires-Éditeurs, Rue Racine, 26, près L'odéon, 1886. Parmi les 5 000 soldats polonais qui ont débarqué en 1802 avec l'expédition de Bonaparte à Saint-Domingue pour rétablir l'esclavage, beaucoup d'entre eux meurent de fièvre jaune et d'autres entrent en Europe après l'indépendance, mais, selon Józef Kwaterko (2019), 400 avaient décidé de rester en Haïti après la proclamation de l'indépendance. Ces hommes-là étaient considérés comme des Haïtiens et Dessalines leur a donné la nationalité haïtienne. Automatique avoir la nationalité haïtienne en 1805 et 1806, c'est être noir.

¹⁰ Cette constitution est donc considérée comme étant la plus libérale pour le XIXe siècle haïtien. Mais, elle n'a pas fait long feu.

Enfin, Messieurs, notre patriotisme, à l'heure actuelle, ne doit plus avoir ce caractère farouche qui voit dans un étranger un ennemi. Le moment est venu de prouver à tous les peuples que si nous nous isolons de la grande confraternité humaine, c'est moins par préjugé que par crainte de compromettre notre nationalité. Tel est le sens dans lequel je vote, et je ne descendrai pas de cette tribune sans déclarer en face de mon pays et devant le monde entier que toute passion haineuse est loin de mon cœur ; que les ignobles et ridicules distinctions de couleur n'en approchent jamais (Idem).

Nous pouvons dire que même si Ferry était favorable à la nationalité haïtienne pour le Blanc, il était aussi sceptique en ce qui concerne l'exercice des droits civils et politiques pour le Blanc (MADIOU, 1987). D'autres députés étaient pour la nationalité haïtienne pour les Blancs ayant résidés en Haïti pendant (10) dix ans et avoir épousé une femme haïtienne. D'autres pensent que les Blancs ayant participé à la Révolution de 1843 peuvent aussi avoir les droits civils et politiques.

En effet, tout ce débat sur le Blanc était dû à cause d'une part de la fragilité de cette indépendance par rapport au monde colonial et esclavagiste de l'époque et d'autre part à cause des discours des Pères fondateurs, spécialement celui de Dessalines. Nous pouvons dire qu'à cette époque un blanc propriétaire était synonyme de colon ou dans un autre cas, fait rappeler l'époque douloureuse de la colonisation¹¹.

Plus tard, entre 1870 à 1883, une bataille entre fractions de couleur allait marquer la vie politique avec la présence de deux partis politiques : le parti libéral se présenta comme le parti des mulâtres et le parti national qu'on présenta comme étant le représentant de la majorité, c'est-à-dire, les Noirs.

Malgré la présence de ces partis nous pouvons dire qu'en réalité, la vision coloriste ou racialisée était fautive. D'abord la grande majorité de Noirs à cette époque ne connaissait rien de ces hommes noirs lettrés habitant les grandes villes. Au sein du parti libéral voulant être démocrate et espérant avoir un gouvernement civil, il y a eu aussi des Noirs. Tout comme au sein du parti national, il y a eu des mulâtres. Enfin, certains hommes (Noirs ou Mulâtres) passaient très souvent de l'un de ces partis à l'autre (HURBON, 2014). Donc, cela nous pousse à dire que la question de couleur était sans fondement réel, c'était de préférence une lutte politique entre les élites pour le contrôle du pouvoir. En effet, la déroute du parti libéral ou la branche dirigée par Jean-Pierre Boyer Bazalais, qui fut un véritable massacre, a vu la fin de cette lutte politique colorisée (MARS, 1948).

¹¹ C'est la constitution de 1918 sous l'Occupation américaine (1915 - 1934) en son article 5 qui va pour la première fois, accorder le droit de propriété aux étrangers. Cependant, bien avant, des Compagnies américaines ont eu de vastes domaines en Haïti.

3. Les hommes de lettre et de science et la race : un discours positivisme

Si au début du XIXe siècle, la politique tenait le dessus sur la science et la littérature en ce qui concerne le discours sur la race noire, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, il y a une coalition d'intellectuels haïtiens qui s'était lancée dans un combat sans relâche pour la valorisation et la réhabilitation de la race noire sur le plan international (HURBON, 1987). Grâce à ce courant, une race noire haïtienne occidentalisée et civilisée s'était vue comme étant le modèle concret pour toutes les sociétés noires de la planète. Dans ce cas, c'est l'invention du nègre civilisé, qui était plutôt un discours teinté de valeur de positivisme.

L'un des premiers penseurs haïtiens après l'indépendance à avoir le discours d'un Noir haïtien civilisé ou occidentalisé fut Baron de Vastey¹². Il a laissé derrière lui une œuvre intéressante. Parmi l'un de ses livres parlant de la race noire, nous pouvons mentionner *Le système colonial dévoilé*. Dans ce livre, publié en 1814, il montra que le colonialiste a diabolisé l'Homme noir pour le mettre en esclavage. Il a fait une sorte d'apologie du Noir où il a montré que les pratiques odieuses ou barbares que l'occident chrétien a utilisées pour déshumaniser et mettre en esclavage les Noirs d'Afrique étaient sans fondement. Toujours selon lui, du côté des blancs eux-mêmes, ces mêmes pratiques ont existé et continuaient d'exister à son époque (DE VASTEY, 1814).

Bien que De Vastey ait connu les méfaits de la colonisation sur le Noir, mais pour lui, le Noir de l'Afrique où les captifs n'ont pas vraiment connu "la civilisation"¹³ avant la servitude en Amérique. C'est-à-dire, selon lui, la colonisation avait certains éléments positifs dans la construction du Noir¹⁴. Ce n'était pas une fatalité, pour lui, les Français comme

¹² Jean-Louis Vastey, dit Pompée-Valentin, Baron de Vastey (1781-1820), est un écrivain et homme politique haïtien. Témoin oculaire de la révolution haïtienne, il en fut l'un des tout premiers historiens autochtones. Porte-parole du royaume d'Haïti, ardent défenseur de l'indépendance du pays, il laissa derrière lui une dizaine de pamphlets contre l'esclavage et le système colonial. Il fut aussi un farouche opposant aux républicains haïtiens du Sud.

¹³ Dans l'acception historique et sociologique actuelle, la civilisation est l'ensemble des traits qui caractérisent l'état d'une société donnée, du point de vue technique, intellectuel, politique et moral, sans porter de jugement de valeur. On peut alors parler de civilisations au pluriel et même de « civilisations primitives », au sens chronologique, sans connotation péjorative. Voir CONTOGEOGRIS, Georges, « Culture et civilisation: images et représentation des concepts », *Estudos de Seculo XX*, Cultura : imagens e representações, Imprensa da Universidade de Coimbra, No 8, 2008. DOI:http://dx.doi.org/10.14195/1647-8622_8_1, Consulté le 16 novembre 2022.

¹⁴ Ce même discours est aussi partagé par Ottobah Cugoano comme anciens esclaves de la Barbade. Voir le livre de CUGOANO, Ottobah, *Réflexions sur la traite et l'esclavage des nègres*. Paris, ZONES, 2009.

anciens Gaulois, plusieurs siècles avant, vivaient aussi une situation comparable à celle des Africains de son époque. Sur ce, il a dit :

Cependant vous étiez des blancs, vous étiez des sauvages, plus barbares, plus cruels et plus superstitieux que ne le sont les peuples d'Afrique ; mais n'allons pas chercher si loin les preuves de votre absurdité, ou plutôt de votre insigne mauvaise foi ; vous parlez toujours de l'ignorance profonde où croupissent les noirs ; vous parlez sans cesse de leurs férocités et des superstitions auxquelles ils se laissent entraîner ; vous faites plus, vous voulez que ces vices soient inhérents à l'homme noir plutôt qu'à l'homme blanc, portez donc vos regards sur les habitants de la Laponie, de la Nouvelle Zemble, du Kamchaikà, du Groenland ; ces peuples ichtyophages, Végétant dans un état voisin de la brute, pêle-mêle, sans mœurs et sans lois ; n'avez-vous jamais rien vu de si sauvage ? Ils sont blancs cependant, et vous n'en parlez pas (DE VASTEY, 1814).

Même si De Vastey a admis que la colonisation apportait certaines choses positives pour les Noirs, mais il a condamné la cruauté coloniale. Son combat pour la dignité de l'homme noir est fondamental. Il a critiqué aussi tous ceux qui ont voulu rétablir l'esclavage en Haïti sur la base de la couleur de peau (DE VASTEY, 1814). De plus, Baron De Vastey, pendant la division du pays en deux États entre le mulâtre Pétion (1806 – 1818) et le noir Christophe (1807 – 1820), essayait à tout prix de montrer que la patrie est plus importante que la question d'être Jaune ou Noir (DE VASTEY, 1815). Et son combat pour l'unité nationale au-delà des questions de couleur se faisait beaucoup sentir à travers ses écrits.

Un autre intellectuel du XIXe siècle comme Joseph Saint-Remy des Cayes allait dans ce même sens. Il connaissait à côté de tout, les Noirs étaient en retard par rapport au Blanc et il accepta aussi que les Blancs ou l'occident eussent « la civilisation » et que les Noirs n'en eussent pas. Mais il a reconnu que l'Égypte pharaonique était noire et les Noirs de l'Afrique de son époque pouvaient ne pas avoir accès à « la civilisation », mais qu'un jour ils pourront goûter à « la civilisation ».

Dans son discours, il y avait une forme d'espérance pour la race noire. C'est-à-dire, que le Noir peut un jour devenir grand comme son bourreau. Sur ce, il a dit : « *Et qui sait après tout si en ce moment il ne s'élabore pas dans les masses noires un travail capable un jour d'étonner la civilisation européenne, qui sans doute n'est pas à la pénultième puissance de la force humaine ?* (SAINT-REMY, 1853) ». Alors, dans ce contexte du XIXe siècle, le Nègre d'Haïti était sur la bonne voie de « la Civilisation ».

Au cours de la deuxième moitié du XIXe et même jusqu'à sa fin, ce discours allait perdurer. C'est ainsi que le livre de Louis-Joseph Janvier¹⁵ ayant pour titre *l'Égalité des races*, paru en 1884, présente une critique de M. Renan sur la question de l'égalité des hommes et des races. Dans ce livre, l'auteur voyait plutôt la race dans une logique évolutive et il montrait qu'une race peut bloquer le progrès d'une autre, mais ceci ne veut pas dire qu'elles sont inégales où il y a une qui est meilleure. Il a même montré tout au début de son livre comment Cicéron, un des plus grands orateurs romains, traitait les Bretons de catégorie d'individu le plus inintelligent de l'Empire romain et comment à l'époque moderne ils sont parmi les plus intelligents et éclairés.

Il a montré que malgré qu'une bonne partie de la race noire était fraîchement sortie de l'esclavage¹⁶, il y a eu beaucoup d'eux qui ont valablement montré leur capacité dans des parlements aux États-Unis d'Amérique, en France et aussi comme militaire sur des champs de bataille. Plus loin, il a prédit l'évolution croissante du Japon et de la Chine qui sont des nations de race jaune.

Tout comme De Vastey et Saint-Remy des Cayes (1853), Louis-Joseph Janvier (1886) pensa que le nègre d'Haïti était le modèle à suivre. Dans *Haïti et ses visiteurs*, il a présenté Haïti comme un soleil pour tous les peuples noirs et aussi tous les afrodescendants du monde. Nous pouvons dire que Janvier (1886) a entamé une démarche scientifique sur la question raciale. Mais c'était Antenor Firmin qui a poussé plus loin ces études anthropologiques sur la race au XIXe siècle.

¹⁵ Louis Joseph Janvier est né le 7 mai 1855 à Port-au-Prince. Issu d'une famille protestante du Morne-à-Tuf, il revendique ses racines haïtiennes : son grand-père est proche de Pétion ; son père, de Soulouque et de Geffrard. Il se réclame aussi dans *Les Antinationaux* d'une ascendance amérindienne : « mon aïeule du côté paternel a du sang indien dans les veines ». À partir de 1884, Janvier est chargé de diverses fonctions diplomatiques haïtiennes. De 1889 à 1904, il est en poste à Londres, d'abord comme secrétaire de légation, puis comme chargé d'affaires avant d'être nommé ministre résident à la cour de Saint-James. Il se marie en 1902, avec une Britannique, Jeanne-Maria Windsor. Il rentre en Haïti en 1905, après 28 ans d'absence. Il tente une carrière politique, mais son discours reçoit peu d'échos favorables : il prône le retour à un gouvernement civil, alors que le pays est le théâtre de conflits multiples. Son épouse meurt en donnant naissance à une fille (qui sera la mère du poète français Ludovic Janvier). Il échoue dans ses tentatives de renouveau politique et s'exile. Bien que nommé ministre conseiller à Londres, il s'installe à Paris à la suite d'un différend avec Duraciné Vaval, ministre attitré. Il meurt à Paris le 24 mars 1911, laissant à la postérité une œuvre immense qui mérite largement d'être connue. Voir Le site *île en île*, «Louis Joseph Janvier», Disponible sur : <http://ile-en-ile.org/janvier/#:~:text=Louis%20Joseph%20Janvier%20est%20n%C3%A9,de%20Soulouque%20et%20de%20Geffrard>, Consulté Le 4 octobre 2022.

¹⁶ À cette époque où L. J. Janvier a publié ce livre, Brésil et Cuba n'avaient pas encore aboli l'esclavage. À cette époque, le Brésil fut un empire en fait une monarchie conservatrice, et Cuba une colonie sous dépendance de la couronne espagnole. Même si dans son livre il parle d'une certaine libération de nègre au Brésil, mais il a fallu attendre le 13 mai 1888 pour que l'esclavage soit aboli légalement au Brésil et deux avant à Cuba, c'est-à-dire en 1886.

L'intellectuel et homme politique Antenor Firmin¹⁷ fut l'un des plus grands penseurs de la race noire au XIXe siècle. Il a été le premier qui a donné une réponse à la thèse raciste de Gobineau sur l'inégalité raciale. Son livre, *De l'Égalité des races humaines*, publié en 1885, démystifia la hiérarchisation raciale de Gobinau¹⁸ et d'autres penseurs racistes, par une pensée basée sur des recherches scientifiques très profondes.

En effet, avec Firmin, les préjugés raciaux scientifiques des siècles précédents ont été remis en question dans tous les sens. Ainsi, au moment de la publication de ce livre, il y avait de l'esclavage à Cuba et au Brésil. Puis, aux États-Unis d'Amérique, le Klu Klux Klan¹⁹ semait la terreur en exécutant de nombreux Noirs dans les États du Sud.

À cette époque, la pensée scientifique raciste présentait le degré de l'intellect d'une personne en fonction du volume de son crâne. C'est ainsi que diverses classifications de la race ont été présentées par différents auteurs. Ils ont plusieurs caractéristiques : ethnographie, géographie, etc. Firmin a protesté contre ce genre de pensée. Il a dit :

Je ne veux pas terminer cette étude comparative du cerveau dans les diverses races humaines, sans citer quelques paroles de Broca qui corroborent merveilleusement tout ce qu'on vient de lire. « Personne n'a prétendu, dit-il, qu'il y a un rapport absolu entre le développement de l'intelligence et le volume ou le poids de l'encéphale. Pour ce qui me concerne, j'ai protesté de toutes mes forces et à plusieurs reprises contre une pareille absurdité ; j'avais même écrit d'avance cette partie de mon discours, afin que ma manière de voir, exprimée en termes très catégoriques, ne pût donner lieu à aucune équivoque, et j'avais terminé par la phrase suivante que je demande la permission de vous relire une seconde fois : « Il ne peut donc venir à la pensée d'un homme éclairé de mesurer l'intelligence en mesurant l'encéphale (FIRMIN, 1885).

¹⁷ Joseph-Antenor Firmin est né au Cap Haïtien en 1850. D'origine modeste, élève assidu et dur à la tâche, il entre dans l'enseignement à 17 ans avant de faire de la comptabilité pour le service des douanes, puis pour une maison de commerce. En 1875, il est agent percepteur de la commune du Cap, tout en donnant des cours de grec, de latin et de français dans un établissement privé.

Il s'intéresse à la politique et particulièrement au parti libéral. C'est dans ce cadre qu'il fonde un journal au Cap, *Le Messenger du Nord*, où il se montre déjà sensible à «la question de couleur».

Il échoue à la députation en 1879 (d'après certains témoignages, ses adversaires font croire aux électeurs qu'il est blanc). En juin 1883, il est envoyé à Caracas par le président Salomon pour les fêtes du centenaire de Bolivar. Il refuse d'entrer dans un ministère et s'exile à Saint Thomas, puis à Paris où, soutenu par Louis-Joseph Janvier, il est reçu membre de la Société d'Anthropologie. Voir Le site *île en île*, Antenor Firmin, Disponible sur : <http://ile-en-ile.org/firmin/>, Consulté le 4 novembre 2022.

¹⁸ Arthur de Gobineau, dit le comte de Gobineau, né le 14 juillet 1816 à Ville-d'Avray et mort le 13 octobre 1882 à Turin, est un diplomate, écrivain et homme politique français. Il est essentiellement connu aujourd'hui pour son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) dans laquelle il reprend l'idée de Boulainvilliers que la noblesse française descend des envahisseurs germaniques, par opposition au peuple d'ascendance gallo-romaine. Il est également l'auteur d'une œuvre littéraire romantique, d'essais polémiques et de travaux historiques et philologiques sur l'Iran ancien.

¹⁹ Le Ku Klux Klan, appelé souvent par son sigle KKK ou également le Klan, est une société secrète terroriste suprémaciste blanche des États-Unis fondée à la veillée de Noël 1865 ou au début de l'année 1866.

Firmin s'opposait aussi au discours voulant faire croire que seule la race blanche est détentrice de la beauté. Il montrait qu'aucune race n'est détentrice de la beauté et qu'une Haïtienne de Port-au-Prince est aussi belle qu'une Parisienne.

Je connais à Port-au-Prince une fille de dix-sept ans, moirée d'une nuance veloutée et tendre, mais aussi belle qu'on puisse l'être. C'est Marie S. modeste et simple, douce et gracieuse, elle est souverainement ravissante ; sa physionomie rayonnante de vie a un charme indéfinissable, un attrait suave et candide qu'une Parisienne de son âge serait incapable d'offrir, avec les préoccupations personnelles qui germent si précocement en Europe et cette soif d'originalité qui gêne toute attitude naturelle (FIRMIN, 1885).

Alors, le discours sur la race de Firmin rejette toute forme de hiérarchie entre les races et couleurs. Ce n'est pas un discours offensif présentant les défenses de la race noire, mais un discours qui avait pour mission de démystifier tout autre préjugé, toutes mauvaises idées et opinions racistes au XIXe siècle. Ce discours montra aussi que la science était aussi raciste et doit évoluer.

Ces différents auteurs ont porté le flambeau de la race noire sur le plan international. Et leurs écrits ont contribué à la création de la pensée raciale haïtienne au cours du XIXe siècle. Cependant, tenant compte du racisme des puissances coloniales et esclavagistes, la seule façon de voir une société composée de Noir au XIXe siècle, c'était seulement sous l'angle négatif. Alors, cette situation a poussé les intellectuels haïtiens dans une quête continue de discours de défense et de réhabilitation face aux discours qui ternissaient l'image de la Première République Nègre.

4. La défense et la réhabilitation de la race noire dans les discours des intellectuels

En voyageant aux États-Unis d'Amérique en 1858, Demesvar Delorme a eu la chance d'observer la société américaine et surtout la situation des Noirs et aussi des esclaves (DELORME, 2004). Ceci lui donna la capacité de comprendre la complexité de la démocratie américaine et sa contradiction en ce qui concerne les droits de l'homme et spécialement les droits des Noirs.

Selon Delorme (1866), le rejet du puritanisme au détriment de l'idéal matériel poussa les Américains à conserver l'esclavage. Pour lui, le puritanisme ne pouvait pas et ne pourrait pas conserver l'esclavage en son sein. Sans doute, c'est sa disparition dans l'évolution historique des États-Unis d'Amérique qui a permis l'exploitation des Noirs (DELORME, 1866). Ce qui fait que le Noir américain, dans un pays dit de liberté, n'a pas le même statut

comme en Haïti. C'est dans ce sens qu'Haïti jouait un rôle capital dans la valorisation de la race noire à travers le monde, selon Delorme. Il a avancé cet argument pour dire :

Il y a, au milieu du grand archipel américain, une jeune nation de race africaine, née au milieu des convulsions de la révolution de 89, et qui formée par la salutaire influence de l'esprit français, poursuit avec honneur, depuis le commencement de ce siècle, la tâche d'inaugurer dans le monde la civilisation des races retardataires de l'Afrique (DELORME, 1866).

Cette déclaration montre encore, un « être haïtien noir », civilisé et porteur d'une mission sacramentelle de représenter dignement la race noire et l'Afrique. Cependant, en tenant compte de la faiblesse d'Haïti au XIXe siècle, Delorme a vu un handicap. En revanche, elle a eu la capacité de déconstruire le mythe du racisme et de race inférieure qui pesait surtout sur le dos de la race noire.

Pour D. Delorme (1866), le Noir haïtien, même le paysan vivant dans les milieux les plus reculés du pays portait en lui cette valeur de la civilisation occidentale. Contrairement aux autres pays du monde à cette époque, le paysan haïtien se plaçait mieux en ce qui a trait de goût et aux bonnes mœurs (DELORME, 1866). Ce Noir haïtien dans la vision de Delorme était un génie comme le Blanc pouvait être un génie et il pouvait aussi rivaliser avec les Blancs même chez eux dans leurs sciences et leurs arts. Sur ce, il a dit :

Cependant, nombre de jeunes Haïtiens, qu'il n'est plus possible d'appeler des exceptions, tiennent une place distinguée dans les Collèges de Paris, du Havre, de Boulogne. Tous arrivent à des succès qui font l'espoir de leur patrie. Plusieurs ont déjà remporté à la Sorbonne les premiers prix du grand concours. D'autres, dont le pays s'honore à juste titre, ont suivi l'utile carrière des sciences, et se sont fait recevoir en plein Paris, docteurs en médecine, ingénieurs civils, licenciés en droit. Quelques-uns enfin, voués à la culture des lettres, ont donné à la République des écrivains d'un beau mérite ; et plusieurs d'entre eux ont déjà traité avec un savoir remarquable des questions difficiles d'économie politique et de science administrative (DELORME, 1866).

Alors, ce Noir haïtien, rivalisant le Blanc, était aussi considéré comme une race porteuse de civilisation et de culture scientifique. Il a bel et bien prouvé ça grâce à la leçon bien apprise à l'école de l'occident. C'est ce Noir bien ancré dans la culture occidentale que Delorme pensait avoir la mission d'éclairer les autres Noirs.

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, Louis Joseph, Janvier fut aussi l'un des grands défenseurs de la République d'Haïti et de la race noire. Il s'est battu contre les auteurs qui ont dénigré Haïti dans des livres et articles comme Victor Cochinat (JANVIER, 1883). Un autre grand intellectuel haïtien, Hannibal Price, rejoignait Louis-Joseph Janvier. Ils devenaient les défenseurs de la race noire et des discours racistes sur Haïti. Selon eux, il y a

eu des exagérations dans les discours sur la Première République noire au XIXe siècle en ce qui concerne la question de couleur. Pourtant, comme a bien signalé Janvier, il n'y a jamais eu en Haïti des rivalités entre les couleurs. Or, des chiffres officiels avancés par certains historiens ont montré qu'il y a eu des massacres de mulâtre. C'est ainsi que Janvier se référait à Saint-Méry pour démentir certaines fausses informations.

En passant, je lave la mémoire de Toussaint Louverture, celle de Dessalines et celle de Christophe. Il était absolument impossible que les deux premiers eussent pu faire massacrer 37 000 personnes de couleur de 1793 à 1807, attendu que, d'après Moreau de Saint-Méry et Mozard, les deux statisticiens les plus dignes de foi de cette époque, il n'y avait alors que 40 000 individus de couleur dans toute l'île.

Les chiffres officiels n'en accusaient même que 28 000 de tout âge et de tout sexe, et pour toute la partie française de Saint-Domingue (JANVIER, 1883).

Ces genres d'informations qui exagèrent la réalité haïtienne étaient très courants au cours du XIXe siècle. Ces discours ont été adoptés par les étrangers qui les croyaient. De plus, c'étaient surtout des gens mal informés et qui ne laissaient pas de côté leurs instincts de préjugé qui divulguaient ces informations à travers leurs ouvrages et articles.

Pour lui, pendant tout le XIXe siècle, ni Toussaint Louverture, ni Christophe, ni Faustin Ier n'avaient jamais ordonné aucun meurtre d'un homme parce qu'il était blanc ou mulâtre (JANVIER 1883). Sauf sur Dessalines il y a eu un bémol, le massacre des Français²⁰ était un acte politique visant à sauvegarder l'indépendance²¹. Et A. Gomez, dans sa thèse de doctorat, a montré aussi que ce massacre avait pour but la préservation et la reconnaissance de l'indépendance haïtienne (GOMEZ, 2010). Il n'y avait rien de raciste dans ce massacre. De plus, Dessalines a même donné la nationalité haïtienne aux Blancs ayant un métier ou une profession et qui pouvait aider aussi le nouvel État sur la voie du progrès.

²⁰ Le discours colonial sur ce massacre met en avant la question raciale. Mais au fond, ce massacre ne visait pas de race. C'était une forme de revanche contre les Français. Puisque les Français étaient des Blancs, c'est dans ce sens que les livres et les articles sur l'Histoire utilisent le terme de "massacre des blancs". Même si la proclamation pour le massacre parle de blanc, mais l'essence même du massacre ne vise que les anciens colons qui avaient l'intention de reconstruire le nouvel État indépendant ou aussi les anciens colons qui ont perpétré des massacres sur les Noirs avant l'indépendance. Voir ARDOUIN, Beaubrun, *Études sur l'histoire d'Haïti, Suivies de la vie du Général J. – M. Borgella*, Tome Sixième, Paris, Chez L'auteur, Rue Vanneau, 40. 1856, PP.40 – 42; Ver PRADINE, L'instant De. *Recueil Général Des Lois & Actes Du Gouvernement D'haïti Depuis La Proclamation De Son Indépendance Jusqu'à Nos Jours*, Proclamation relative au massacre des Français, Deuxième Edition Tome Premier 1804 -1808, Paris, A Durand Pédone Lauriel, 5, Rue des Grès-Sorbonne, 5, 1886, p. 21.

²¹ Avec les mulâtres, Dessalines voulait toujours une union fondée sur des bases solides et durables. C'est pour l'une des raisons qu'il a voulu offrir sa fille, Célimène, à Pétion en mariage.

Au contraire, pour Janvier (1883), le lieu qui a connu des massacres les plus odieux c'est l'Europe. Il mentionna les crimes odieux contre les autochtones d'Amérique où toute une population a été détruite dans l'archipel des Antilles et aussi la traite des captifs africains. Pour lui, les différends existants entre Haïtiens de couleurs différentes n'avaient rien d'exagérer par rapport à ce que décrit certaines personnes de mauvaises fois. Les chiffres étaient faux selon lui.

Si l'on en croit ce que disent encore aujourd'hui les jaunes, Toussaint a tué 22 000 mulâtres, Christophe 15 000 et Dessalines 15 000 ; à eux trois 52 000 ; personne n'ignore cependant que la population jaune de Saint-Domingue, y compris les femmes et les enfants, ne s'élevait pas à plus de 40 000 âmes en 1789, et qu'il en périt un grand nombre dans leurs démêlés avec les blancs (JANVIER, 1883).

En fait, pour lui, le problème de couleur qui existait en Haïti était alimenté par les étrangers avec leur discours de mensonge. Déjà, selon lui, sous Dessalines, ce problème était résolu parce que tous les mulâtres avaient la fierté d'être aussi des nègres comme l'a mentionné l'article 14 de la constitution impériale (JANVIER, 1883).

Malgré tout, au début, selon l'auteur, tout n'était pas vraiment rose dans les relations entre les couleurs. Selon lui, l'Élite jaune voulait faire assoir une certaine suprématie sur la majorité noire. Sur ce, il a dit : *Rien n'est donc moins démontré que la prétendue volonté qu'auraient eue Christophe, Toussaint et Dessalines d'anéantir la race jaune ; mais il est constant que Boyer, à l'imitation de, assassine intellectuellement la race noire* (JANVIER, 1883). Même si selon André Bastide (1958), après les indépendances, l'Élite jaune ou mulâtre maintenait une suprématie sur le Noir en remplaçant le colon, mais il y a eu toujours une forme de rapport entre les afrodescendants tant sur le plan culturel et aussi dans leur rapport avec l'Afrique et leur passé.

Selon Hannibal Price, qui allait dans le même sens que Janvier, cette mésentente entre les deux catégories raciales est dominée et instaurée par le Blanc. Il exprimait sa position en cette phrase : « *Le nègre et le mulâtre en Haïti se débattent en effet, sur un malentendu dont l'origine remonte à un calcul machiavélique du blanc, et que le blanc s'ingénie à perpétuer entre nous* (PRICE, 1898). » Mais, il a quand même vu l'importance de l'alliance entre Noir et Mulâtre pour débarrasser Haïti de l'esclavage tout en défendant Haïti que certains étrangers au XIXe siècle dénigraient en montrant qu'il y a une rivalité féroce entre Noir et Mulâtre.

Je ne connais pas un livre en effet, écrit par un blanc sur Haïti ou les Haïtiens, dans lesquels l'auteur ne s'applique inconsciemment ou non, à attiser la haine, à fomenter la discorde, à éterniser la guerre entre nègres et mulâtres. Sous ce rapport, les amis de

la race noire n'ont guère fait moins de mal aux pauvres haïtiens que leurs plus francs ennemis, et Sir SPENSER St JOHN peut se réclamer de VICTOR SCHËLCHER.

Le dernier, ami sincère, mais malheureusement systématique, du nègre, n'en veut qu'aux mulâtres seuls ; il endosse contre eux l'accusation de mépriser les noirs, et s'abstient d'examiner le revers de la médaille : l'accusation portée contre le noir de haïr le mulâtre (PRICE, 1898).

En effet, les étrangers selon Hannibal Price (1898) ont vendu une autre image de la cohabitation entre les couleurs en Haïti. L'harmonie raciale, dont on n'a pas parlé, existait selon Price et elle était forte et assise sur des bases solides et sincères.

Le mulâtre qui peut croire en Haïti à la haine universelle du noir, de tous les noirs, contre les gens de couleur, est nécessairement un esprit étroit, incapable d'observation et d'analyse ; car il n'y a pas un mulâtre en Haïti, dans la vie privée comme dans la vie publique, qui n'ait des amis noirs, de vrais amis, des hommes auxquels on confie au besoin ses chagrins et ses espérances, des secrets d'où dépend la vie ou l'honneur d'un homme ou de toute une famille ; des amis dont nous partageons le sort ou qui partagent le nôtre, à la paix comme à la guerre. Tout noir en Haïti a de même des amis, de vrais amis à Peau-Rouge ou jaune dont le cœur bat à l'unisson de son cœur. Chaque noir et chaque mulâtre d'Haïti, sans exception aucune, en faisant l'examen de sa conscience, le relevé attentif de ses affections, trouvera que quelque opinion qu'il professe lui-même ou qu'il impute à la classe opposée, son cœur, d'accord avec sa conscience, fait et admet de nombreuses exceptions. En rapprochant toutes ces exceptions, elles forment en réalité, et de part et d'autre, la classe entière. Vous ne sauriez accuser aucun mulâtre d'Haïti de mépriser les noirs, sans rencontrer des noirs qui protestent avec toute l'ardeur d'une sincère et profonde conviction. On ne peut davantage accuser aucun noir en particulier de haïr les mulâtres sans trouver des mulâtres sincèrement convaincus qu'il y a erreur ou calomnie (PRICE, 1898).

En effet, le problème existant entre ces deux catégories de couleurs peut être vu sous l'angle de problème entre humains. Alors, pour H. Price, il est faux de dire que le Mulâtre haïssait le Noir et que le Noir haïssait le Mulâtre. Pour lui, il faut seulement avoir la conscience pour voir que c'est faux et que cette situation n'existait pas en Haïti comme on voulait le montrer. Il ne minimisait pas l'état de fait que dans le pays il existait bel et bien un problème de couleur. Cependant, la race qui a alimenté le préjugé de couleur pour lui n'était autre que le Blanc. Il s'exprime en cette phrase : *le préjugé de couleur est l'œuvre du blanc. Quelque forme que revête ce préjugé, quelques bizarres que soient ses hiérarchies, c'est l'œuvre du blanc, froidement imaginée volontairement appliquée par le blanc à son profit et pour son bien-être exclusif* (PRICE, 1898). Dans ce cas, pour lui, cette idée que le préjugé existe en Haïti est fausse. Il allait plus loin pour dire que ce préjugé n'existait pas même entre Blanc et Noir. Même les Blancs s'adaptèrent au mode de vie des Noirs et se retrouvaient dans les mœurs dans le but de s'assimiler.

Il n'y a donc réellement aucun préjugé de couleur entre les habitants blancs, noirs ou colorés de la République d'Haïti J'insiste particulièrement sur ce fait que le blanc,

européen ou américain, habitant Haïti est en général affranchi de cette peste morale. Il n'a réellement pas de préjugé de couleur parce que quelque étonnement qu'éprouve un européen arrivant dans le pays à se trouver en présence de la variété des nuances de la peau dans la société haïtienne, il s'habitue vite à cette nouveauté et rien, ni dans les institutions ni dans les mœurs du pays, ne faisant obstacle à l'assimilation, il devient en peu de temps familiarisé avec le milieu qui étend et adopte insensiblement les mœurs et les idées (PRICE, 1898).

Hannibal Price était aussi l'un des grands défenseurs de la race « noir Haïtienne » contre les discours de Spenser et de Victor Shoelchoer sur les Noirs et Mulâtres en Haïti. Il ne cessait de montrer les contradictions existant dans les discours de ces deux hommes tout en appréciant leurs travaux sur la question de couleur en Haïti. Il a accusé Shoelchoer de préjugé dans ses discours sur Haïti par le fait seulement de voir que pendant une période, sous Boyer que le pays était dirigé par un Mulâtre. Il se défendait en montrant qu'en Haïti les descendants allemands jouissant les mêmes droits que les Noirs et en vertu de ces mêmes droits la question de couleur n'a pas d'importance si la personne de couleur jaune ou mulâtre a gagné aux urnes (PRICE, 1898). Dans ce cas, nous pouvons dire qu'Haïti est présentée comme un paradis où les Noirs, Métis et Blancs vivaient en parfaite harmonie.

5. Conclusion

Dans toutes les Amériques, Haïti était parmi les premiers pays où les études sur la race étaient déjà très en vogue chez les intellectuels. Ces études présentaient une race haïtienne noire et forte, mais aussi une noire qui accédait à la civilisation grâce à sa bravoure et son intelligence. Cette race noire était donc un phare pour les autres noirs à travers le monde. Haïti fut pendant le début du XIXe siècle le premier État sans domination et hiérarchisation raciale. Les premières constitutions haïtiennes prônèrent une cohabitation pacifique de race et de couleur pour le progrès de la patrie. Alors, même si certains problèmes politiques et sociaux existèrent, mais les intellectuels ont essayé de donner une image positive sur la question raciale en Haïti. Leur discours durant tout le XIXe siècle, de Toussaint à Dessalines en passant par De Vastey jusqu'à Hanibal Price, s'étaient figés soit pour glorifier la race noire et soit pour la défendre ou pour la réhabiliter. En effet, il est vrai qu'on peut dire que ce discours sur le Noir était un peu ethnocentrique en négligeant les apports africains dans leur essence, mais ces premiers intellectuels commençaient à dépasser les discours racistes avec leurs arguments basant sur des choses concrètes et aussi sur la science. En fait, le discours sur la race en Haïti comme nous venons de voir est un discours qui évolue en fonction des réalités sociales et politiques. Alors, la fin du XIXe siècle, était marquée par la présence des blancs

venus de la région du Moyen-Orient à savoir les SyroLibanais, ces derniers allaient changer un peu la présence raciale de Blanc en Haïti. Cette fois, ce n'étaient pas des conquérants, mais c'étaient plutôt des gens persécutés en quête de vie meilleure.

Bibliographie

BASTIDE, Rogé. Le mythe de l'Afrique noire et la société de classe multiraciale, In *Esprit, Nouvelle Serie*, No 10, Octobre, 1958.

BOIROND-TONNERRE, Louis. *Mémoires pour servir à l'histoire d'Haïti précédé de différents actes politiques dus à sa plume, et d'une étude historique et critique par Saint-Rémy des Cayes*, Haïti), Paris, France, Libraire, 15 Quai Malaquais, 1851.

BOURHIS-MARIOTTI, Claire. Vers l'établissement d'une « nationalité noire » ? Le rêve haïtien de James Theodore Holly, *IdeAs* [En ligne], 6 | Automne/Hiver 2015, mis en ligne le 08 décembre 2015, consulté le 24 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ideas/1126> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ideas.1126>.

CONTOGEOORGIS, Georges. Culture et civilisation: images et représentation des concepts. *Estudos de Seculo XX*, Cultura : imagens e representações, Imprensa da Universidade de Coimbra, No 8, 2008. DOI:http://dx.doi.org/10.14195/1647-8622_8_1, Consulté le 16 novembre 2022.

CUGOANO, Ottobah, *Réflexions sur la traite et l'esclavage des nègres*. Paris, ZONES, 2009.

DELORME, Demesvar. *La misère au sein des richesses. Réflexions diverses sur Haïti avec une notice biographique et littéraire*, Port-au-Prince, Fardin, 2004.

DÉUS, Frantz Rousseau. A Antropologia Haitiana e a Questão Racial no Século XIX, in *MEDIAÇÕES*, Londrina, v. 25, n. 1, p. 207-224, jan-abr. 2020.

GOMEZ, Alejandro. *Le syndrome de Saint-Domingue. Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde atlantique, 1790-1886*, Thèse de Doctorat, Histoire. École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS), 2010.

HECTOR, Michel et HURBON, Laënnec (sld). *Genèse de l'État haïtien (1804 – 1859)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.

HURBON, Laënnec (sld). *Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti*, IDEA, 2014.

JANVIER, Louis Joseph. *Haïti et ses visiteurs*, Paris, Marpon et Flammarion, Libraires-Éditeurs 1 à 9, Galeries de l'Odéon et Boulevard des Italiens, 10, 1883.

JANVIER, Louis Joseph. *Les détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti. Réponse à M Léo Quesnel...*, Deuxième Édition, Paris, Marpon et Flammarion, 1882.

JANVIER, Louis-Joseph. *Les Constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris C. Marpon et E. Flammarion Libraires-Éditeurs, rue Racine, 26, Près L'odéon, 1886.

KWATERKO, Józef. Ces brigands qui chantent la Marseillaise. Les lettres des militaires polonais et la guerre d'Indépendance haïtienne (1802-1804), in *La Révolution haïtienne et ses influences dans le monde atlantique du XVIIe siècle au début du XIXe siècle*, in *Revue d'Histoire haïtienne*, No 1, PP. 247 – 266.

LÉONARD, Rose-Mie. L'indépendance d'Haïti, perceptions aux États-Unis, 1804-1864. In: *Outre-mers*, tome 90, n° 340-341, 2e semestre 2003. Haïti, Première République noire. pp. 207-225 ; doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2003.4052>

MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti (1843 – 1846)*, tome 8, Henry Deschamps, 1987.

MBEMBE, Achille, *Crítica da razão negra*, Lisboa, Antigonía, 1.ª EDIÇÃO Outubro 2014, Tradução Marta Lança, 2014.

PRADINE, Linstan. *Recueil général des Lois et actes du Gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à nos jours 1804 – 1808*, Paris A. Durand - Pédonf. — Lauriel, Sr, 5 Rue des Grès-Sorbonne 5, 1886.

PRICE, Hannibal. *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, Première édition, 1898. Port-au-Prince, Haïti : Les Éditions Fardin, 2012.

RENAN, Ernest, (1823-1892), « Qu'est-ce qu'une nation ? » (Conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne), Édition numérique réalisée à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Province de Québec, Canada, le 4 octobre 2010

ROSSIGNOL, Marie-Jeanne. La première Constitution d'Haïti et la presse américaine : étude de cas, In : *Revue française d'Études américaines*, N° 52, mai 1992. La censure aux États-Unis. pp. 149-160 ; doi : <https://doi.org/10.3406/rfea.1992.1464>
https://www.persee.fr/doc/rfea_0397-7870_1992_num_52_1_1464.

SAINT-MERY, Moreau. *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française l'île Saint-Domingue avec des observations générales sur sa population*

sur le caractère et les mœurs de ses divers habitants, sur son climat, sa culture, ses productions, son administration, etc., Deuxième Édition, Tome Premier, Paris, édité par L. Guérin et Cie Théodore Morgand, Libraire-Dépositaire, 5, rue Bonaparte, 5, 1875.

SAINT-REMY des Cayes. *Mémoires du Général Toussaint-L'Ouverture écrit par lui-même pouvant servir à l'histoire de sa vie, précédée d'une étude historique et critique*, Paris, Pagnerre, Libraire-Editeur, Rue de Seine, 18, 1853.

VASTEY, Pompée-Valentin de. *Le cri de la patrie*, Secrétaire du Roi, Membre de son Conseil Privé, Précepteur de S.A. R. Monseigneur le Prince Royal d'Haïti, 1815.

VASTEY, Pompée-Valentin de. *Le système colonial dévoilé*, au Cap Henry, chez P. Roux Imprimeur du Roi, 1814.

VASTEY, Pompée-Valentin. *Notes à M. le baron de V.-P. Malouet, en réfutation du 4e volume de son ouvrage intitulé « Collection de mémoires sur les colonies, et particulièrement sur Saint-Domingue, etc. »* publié en l'an X., 1814.

Sites internet

DU « PREMIER DES NOIRS » AU « PREMIER DES BLANCS » Missive de Toussaint Louverture à Napoléon Bonaparte, disponible sur le site : <https://coucoumagazine.net/the-write-stuff/du-premier-des-noirs-au-premier-des-blancs/>, consulté le 14 décembre 2020

Haïti, Constitution du 20 mai 1805, Disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1805.htm>, Consulté le 7 décembre 2022.

Haïti, Constitution du 30 décembre 1843, Disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1843.htm>, Consulté le 7 décembre 2022.

<https://coucoumagazine.net/the-write-stuff/du-premier-des-noirs-au-premier-des-blancs/>, Consulté le 14 décembre 2020

île en île, «Louis Joseph Janvier», Disponible sur : <http://ile-en-ile.org/janvier/#:~:text=Louis%20Joseph%20Janvier%20est%20n%C3%A9,de%20Soulouque%20et%20de%20Geffrard>, Consulté le 4 octobre 2022.

île en île, Antenor Firmin, Disponible sur : <http://ile-en-ile.org/firmin/>, Consulté le 4 novembre 2022.

A raça negra nos discursos dos políticos e intelectuais do século XIX no Haiti

Resumo

Uma vez independente em 1º de janeiro de 1804, o Haiti tornou-se o único país onde uma revolução de escravos negros importados da África foi vitoriosa sobre o sistema colonial e escravista imposto pelos Europeus. Esta vitória sobre a escravidão e a colonização foi também a vitória da raça negra contra os abusos do sistema escravo europeu. Na verdade, após a independência, os discursos sobre a raça dos Pais Fundadores iriam se impor como um princípio para garantir a coesão social. E mais tarde, vários escritores estrangeiros elaboraram uma tabla escura sobre as relações entre as raças no Haiti. Assim, os intelectuais vieram em socorro da raça, impondo uma "raça negra haitiana" como modelo de orgulho para outros povos negros e a igualdade entre as raças. Para realizar este trabalho, usamos o método qualitativo, confiando em fontes e documentos do século XIX para ver e compreender os discursos dos políticos e intelectuais haitianos daquela época. E assim concluímos que existem (3) tipos de discurso, primeiro um discurso político, depois um discurso científico e finalmente um discurso de defesa ou reabilitação do negro haitiano.

Palavras-chaves: Raça negra ; Raça branca ; Discurso; Cor.

La raza negra en los discursos de los políticos e intelectuales del siglo XIX en Haití

Resumen

Una vez independiente, el 1 de enero de 1804, Haití se convirtió en el único país en el que una revolución de esclavos negros importados de África triunfó sobre el sistema colonial y esclavista impuesto por los europeos. Esta victoria sobre la esclavitud y la colonización fue también la victoria de la raza negra contra los abusos del sistema esclavista europeo. De hecho, después de la independencia, los discursos sobre la raza de los Padres Fundadores se impondrían como principio para garantizar la cohesión social. Y más tarde, varios escritores extranjeros elaboraron una oscura tabla sobre las relaciones raciales en Haití. Así, los intelectuales acudieron al rescate de la raza, imponiendo una "raza negra haitiana" como modelo de orgullo para otros pueblos negros y de igualdad entre razas. Para llevar a cabo este trabajo, utilizamos el método cualitativo, basándonos en fuentes y documentos del siglo XIX para ver y comprender los discursos de los políticos e intelectuales haitianos de la época. Y así concluimos que hay (3) tipos de discurso, primero un discurso político, luego un discurso científico y finalmente un discurso de defensa o rehabilitación del negro haitiano.

Palabras clave: Raza negra ; Raza blanca; Discurso; Color.

Ras nwa nan diskou politisyen ak entèlektyèl yo o XIXème syèk an Ayiti

Rezime

Premye Janvyè 1804, Ayiti te vin sèl peyi kote yon revolisyon esklav nwa ki soti an Afrik te reyisi kraze sistèm kolonyal esklavajis Ewopeyen yo te enpoze a. Viktwa sa a sou esklavaj ak kolonizasyon se viktwa ras nwa kont abi sistèm esklavajis Ewopeyen an tou. Aprè endepandans, diskou sou ras Papa Fondatè yo te gen kòm objektif pou garanti amoni sosyal. E aprè, divès ekriyen etranje te konn ap prezante Ayiti yon fason malouk nan sa ki gen awè ak relasyon ant ras yo. Se konsa entèlektyèl yo defann ras la lè yo enpoze yon « ras nwa ayisyen » kòm

modèl fyète pou lòt pèp nwa yo epi egalite ant ras yo. Pou fè travay sa a, nou itilize metòd kalitatif la lè nou konte sou sous ak dokiman ki soti nan 19yèm syèk la pou wè ak konprann diskou politisyen ak entèlektyèl ayisyen nan tan sa a. E se konsa nou konkli ke genyen (3) kalite diskou, premye yon diskou politik, apre sa yon diskou syantifik epi finalman yon diskou defans oswa reyabilitasyon de nèg ayisyen.

Mo kle yo: Ras nwa ; Ras blanch; Diskou; Koulè.

The black race in the speeches of politicians and intellectuals of the 19th century in Haiti

Abstract

Once independent on January 1, 1804, Haiti became the only country where a revolution of black slaves imported from Africa had achieved a victory over the colonial and slave system imposed by Europeans. This victory over slavery and colonization was also the victory of the black race against the abuses of the European slave system. Indeed, in the aftermath of independence, the Founding Fathers' speeches were to be imposed as a principle to guarantee social cohesion. And later, various foreign writers painted a dark picture of the relationship between the races in Haiti. Thus, intellectuals came to the rescue of race by imposing a “black Haitian race” as the model of pride for other black peoples and equality between the races. To carry out this work, we use the qualitative method by relying on sources and documents of the nineteenth century to see and understand the speeches of Haitian politicians and intellectuals of that time. And so, we concluded that there are (3) types of discourse, first a political discourse, then, a scientific discourse and finally a discourse of defense or rehabilitation of the Haitian Negro.

Keywords: Race black; Race white; Discourse; Colors.